



NON A LA RÉPRESSION POLITIQUE, NON AUX DISSOLUTIONS

DE LA JEUNE GARDE ET D'URGENCE PALESTINE

26 mai 2025

Le gouvernement vient d'annoncer la poursuite de la procédure de dissolution par décret de la JG et UP.

Il leur est reproché le « *fait de provoquer à des agissements violents contre les personnes, provocations bien souvent suivies d'effets* ».

VISA dénonce une telle mesure répressive qui marque un soutien à l'extrême droite et traduit la volonté d'affaiblir le camp antifasciste.

VISA apporte son soutien aux militant-es qui luttent contre l'extrême droite en France, contre les actions criminelles du gouvernement israélien d'extrême droite.

La Jeune Garde

La jeune garde, créée en 2018, par son action en lien avec d'autres partenaires du mouvement social, associations, partis politiques et syndicats, a réussi à faire fermer des locaux fascistes et à les faire reculer dans la rue à un moment d'urgence où l'extrême droite est omniprésente et multiplie ses attaques.

Urgence Palestine

Le gouvernement français accentue la répression contre la solidarité avec le peuple palestinien, victime d'actes génocidaires et de nettoyage ethnique à Gaza.

VISA tient à affirmer son attachement à la liberté d'expression, Urgence Palestine a le droit de défendre le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, comme tout analyse critique des politiques internationales, cela relève de la liberté politique et d'association.

Syndicaliste donc antifasciste : le mouvement syndical par son histoire, ses valeurs s'est toujours opposé aux fascismes qui divisent les salarié-es, anéantissent l'égalité des droits, détruisent les syndicats et confisquent la démocratie.

Notre devoir est de défendre, de façon intransigeante, dans notre propagande et nos actions, la solidarité de tout le salariat quels que soient son origine ethnique, culturelle, de genre ou religieuse.

Notre devoir de syndicaliste est de s'inscrire et de participer à toutes les actions antiracistes et de solidarité avec les français-es issu-es de l'immigration qui subissent les discriminations au logement, à l'emploi, le délit de faciès.

Notre devoir de syndicaliste est de s'inscrire et de participer à toutes les actions antiracistes et de solidarité travailleurs et travailleuses immigré-es, les réfugié-es, les sans papiers pour l'obtention de leur régularisation.